

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Messidor, an VII.



Zèle des patriotes napolitains pour maintenir le gouvernement républicain. — Réunion de l'armée du général Moreau à celle de Naples. — Levée de la mise en état de siège de la ville de Gènes. — Ordre donné par le ministre de la guerre aux administrations centrales, de presser le départ des réquisitionnaires et des conscrits — Rapport de Français (de Nantes) sur la liberté civile et politique des citoyens.

ITALIE.

Rome, le 14 prairial.

Nous recevons peu de nouvelles de Naples. Nous savons cependant, par le rapport des voyageurs, que tout y est tranquille, & que l'on continue à y organiser toutes les parties du gouvernement avec beaucoup d'activité & de succès. Ceux qui dirigent cette opération, ont senti qu'ils n'auroient aucun espoir de succès, s'ils ne s'attachoient la classe la plus nombreuse du peuple. Ils ont en conséquence la politique de ménager ses préjugés & de s'en servir pour établir le nouvel ordre de choses. Des moines & des prêtres qui ont donné des gages de leurs bonnes intentions, sont les principaux agens chargés de préparer les esprits. Comme une partie du peuple est prévenue contre tout ce qui est français, & verroit avec défiance toutes les institutions qu'il croiroit leur ouvrage, on a pris le parti de donner de nouveaux noms & de nouvelles formes aux institutions républicaines.

Les patriotes savent tirer parti de ces dispositions pour conserver leur indépendance. Si les russes ne débarquent pas des troupes en Calabre pour soutenir les révoltés, il y a lieu de croire que les Napolitains formeront une république qui pourra se soutenir contre l'ennemi du dehors.

Livourne, le 19 prairial.

Le général Macdonald ne n'est arrêté ici que le tems nécessaire pour visiter les forts & les remparts. Il est reparti pour Lacques.

On a envoyé, il y a quatre jours, à Porto-Ferrajo un renfort de troupes avec des munitions de guerre & de bouche. Cette place étoit en état de résister aux Napolitains & aux Anglais qui l'assiégeoient.

P. S. Nous apprenons aujourd'hui que le siège de Porto-Ferrajo a été levé. Les troupes napolitaines se sont retirées à Longoue, & on a aussitôt détruit les batteries qu'elles avoient formées.

Extrait d'une lettre du quartier général de Gènes, le 21 prairial.

Après la marche la plus étonnante que jamais armée ait faite, le général Moreau vient de réunir sa petite armée à Loano, Savone & Gènes, d'où il communique avec l'armée de Naples avec laquelle il a fait sa jonction. Le dénombrement des deux armées porte leur nombre à environ 50 mille hommes, qui vont bientôt en venir aux mains. Si nous sommes heureux, nous pouvons battre l'ennemi, qui est fort de 80 mille hommes. Mais nous ne pourrions pas profiter de notre victoire, si les renforts que l'on annonce sans cesse n'arrivent pas. Il est bien instant de prendre des mesures

pour contenir les révoltés : ceux du Piémont sur-tout sont très à craindre, puisqu'ils sont réunis au nombre de 30 mille.

Au moment où nos deux armées se réunissoient, la flotte française faisoit aussi la jonction avec l'escadre espagnole, forte de 18 vaisseaux & 4 frégates.

Nota. Les détails publiés, il y a quelques jours, à Paris, sur le passage de notre escadre devant Toulon, ne permettent pas de croire que cette jonction fût effectuée au moment où cette lettre l'annonce.

Gènes, le 22 prairial.

Dans un moment où l'ennemi avoit pénétré sur le territoire de notre république, & où la ville centrale étoit presque sans défense, on avoit, par mesure de sûreté, arrêté plusieurs personnes comme otages, & mis Gènes en état de siège. Maintenant que le danger s'éloigne, & que le peuple ligurien a donné des preuves éclatantes de son attachement à la patrie & à la liberté, le directoire a déclaré que la ville n'est plus en état de siège, & a fait relâcher les otages.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Zurich, le 26 prairial.

Au milieu du fracas des armes, notre ville n'a rien souffert. Elle a seulement été obligée de loger beaucoup de troupes ; mais les villages qui l'avoisinent ont été en partie mis au pillage, en partie détruit par l'artillerie & la mousqueterie, & les campagnes ont été ravagées ou entièrement dépeuplées de leurs fourrages. La retraite des Français s'est faite dans le plus grand ordre. Ils ont emporté presque toute leur artillerie. Quelques canons de Zurich qu'ils ont laissés ont été enclonés.

Le général Hotz est ici en ce moment. La garnison consiste en un bataillon de Bender. Les autorités qu'on y a trouvées établies sont encore en activité. Notre statthalter Pfenniger, & celui de Schaffhouse Tobler, y sont demeurés jusqu'à ce que la retraite des Français ait été entièrement effectuée, & ont veillé à ce qu'il ne s'y commit pas le moindre désordre. Une grande partie des citoyens des bords du lac, plusieurs entr'autres de Stäfa, ont pris la fuite. Une vingtaine d'habitans de la ville même, & notamment plusieurs employés se sont retirés avec les Français. Une partie de ces habitans, à l'approche des Autrichiens, a cependant eu la foiblesse d'arborer la cocarde jaune & noire.

Les généraux autrichiens Wallis & Hiller ont été grièvement blessés dans l'affaire du 16. Hotz l'a été légèrement.

Il y a eu aussi dans le canton de Schwitz plusieurs combats meurtriers. Dans le Silthal, une grande partie de la légion

des émigrés Suisses a été taillée en pièces par les Français, dans les journées du 15 & du 16.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 5 messidor.

Le ministre de la guerre a adressé aux administrations centrales une lettre dans laquelle il leur enjoint de presser, avec une nouvelle activité, le départ des réquisitionnaires & des conscrits. Il leur ordonne de demander compte aux administrations municipales des mesures qu'elles auront prises à ce sujet, & de suspendre ou de faire mettre en jugement celles qui apporteroient quelques lenteurs dans cette opération importante.

— Des personnes à portée d'être bien instruites portent à près de 150 mille le nombre des troupes encore réparties dans l'intérieur & qui pourroient successivement marcher à nos frontières; à mesure qu'on aura pris des mesures pour les remplacer, sans que la tranquillité des départemens où ils sont soit compromise.

On parle aussi d'engager, moyennant une récompense, à reprendre du service une partie des militaires qui ont obtenu des pensions & quitté l'armée après avoir été blessés, mais qui ne le sont pas assez pour ne pouvoir pas encore être utiles. On croit que ce moyen pourroit fournir de 30 à 40 mille hommes de troupes aguerries, de celles qui ont concouru aux prodiges de nos précédentes campagnes.

C'est à Dax, département des Landes, que s'étoit retiré le nouveau directeur Roger Ducos, depuis qu'il avoit cessé d'être député.

— Le ministre de la police, Duval, a nié l'existence d'un espionnage organisé autour des représentans du peuple. Briot, qui a dénoncé cet espionnage à la tribune, publie une réponse par laquelle il déclare persister dans ses assertions. Il cite parmi ces espions le citoyen Coutran, jadis aide-de-camp de Nasset, qu'il dit avoir fait beaucoup de démarches pour se procurer une chambre dans la maison qu'il occupe, afin d'y placer un agent de la police.

Du reste, la lettre de Briot contient plusieurs expressions d'estime personnelle pour le citoyen Duval, qu'il croit avoir été trompé par les rapports de ses agens, & auquel il reconnoît avoir plusieurs fois donné des éloges mérités.

Briot accuse en même tems Veyrat, chef de la police, d'avoir été le principal organisateur d'une conspiration contre la représentation nationale.

— Un procès-verbal a réellement été rédigé pour les objets que Rewbell a emportés du Luxembourg. Dans ce nombre, il y avoit un service de porcelaine estimé 12,000 f. La citoyenne Rapinat sa parente, qui demouroit avec lui, avoit, dit-on, enlevé jusqu'aux couvertures des lits. Ses fils sont accusés d'avoir emmené les chevaux dont ils se servoient.

— Plusieurs nouveaux convois sont récemment entrés à Brest.

Le *Berwick* & le *Dugomier*, vaisseaux de 74, ont passé la revue dans ce port & vont renforcer la station de Berthanne.

— On mande de Marseille, en date du 28 prairial, qu'on embarquoit à Toulon & à Nice une grande quantité d'artillerie.

On ne savoit pas au juste à cette époque où étoit notre escadre. On avoit connoissance d'une flotte anglaise de dix-huit vaisseaux dans les environs de San-Remo; & on ajoutoit que 6 autres vaisseaux de la même nation étoit devant Livourne.

— Moreau a eu avec Bruix une conférence devant Gènes le 17 prairial. Il avoit été à bord de notre flotte, avant qu'elle s'éloignât de ces parages.

— Pierre-Jean Tricoh-Desforges, ex-général de brigade, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen GÉ ISSUEUX.

Rapport fait par François (de Nantes), au nom de la commission des onze, sur la crise des 28, 29 et 30 prairial, dans la séance du 3 messidor.

Représentans du peuple: la commission, composée de onze membres, que vous avez insituée pour régulariser & rendre profitable l'heureuse crise que le génie de la république, aidé de votre courage, vient de produire, s'est occupée des moyens d'assurer les droits du peuple, en rétablissant l'équilibre des pouvoirs, en les renfermant dans leurs bornes légales, en rappelant le regne de la justice, de la probité, de la constitution, en donnant une garantie à la liberté politique, civile & religieuse de tous les citoyens.

Tout s'est détérioré ou corrompu sous une administration violente, qui n'avoit ni frein ni limites, & qui se croyoit assez forte pour reconquerir à cette pudeur même, dont des hommes plus adroits, ou moins effrontés, se croyoient obligés de couvrir leurs usurpations.

Il s'agit aujourd'hui de faire rentrer dans son lit constitutionnel ce torrent, qui avoit rompu toutes ses digues, & de porter une main bienfaisante & purificatrice dans toutes les plaies qu'un pouvoir corrompu a faites à la république.

Des royalistes déguisés voudroient en vain qu'après avoir limité un pouvoir, nous excédions les bornes du nôtre; mais leurs efforts seront inutiles. Il ne restera de cette crise ni régime révolutionnaire, ni proscriptions, ni violence, ni arbitraire. Elle est au contraire la fin & le remède de tous ces fléaux. Nous présenterons la liberté comme elle parut à ses premiers fondateurs, guidée par la sagesse & l'humanité, fondée sur la philanthropie, appuyée sur les loix, enflammée par l'enthousiasme de toutes les passions douces & généreuses, garantissant les droits naturels, politiques & civils, & escortée de toutes les vertus qui peuvent la faire chérir.

On peut bien fonder un état au milieu de beaucoup de violence, le faire respecter au-dehors par l'éclat des armes; mais on ne le conserve qu'en répandant un bien-être général, que par l'utilité, que par l'intérêt que chaque citoyen trouve dans son maintien, dans sa conservation. Tout gouvernement qui ne repose pas sur cette base ne sauroit être durable.

Le gouvernement représentatif est le seul qui convient véritablement à un grand peuple qui n'a plus les vertus qui appartiennent à la simplicité primitive, mais qui a toutes les lumières qui résultent d'un grand progrès dans la civilisation. Tous les systèmes qui tendroient à nous démocratiser davantage, à limiter ou à anéantir quelques-unes des procurations que confère le peuple, pour lui réserver à lui-même la direction des mesures de législation ou d'exécution, le meneroit à sa dissolution ou à sa ruine.

Il y a trop d'intérêts qui se croisent, trop de passions qui s'exaspèrent, trop d'illusions qui se propagent, trop de factions qui se heurtent dans ces systèmes que l'esprit peut concevoir, mais que l'expérience n'a jamais pu réaliser; & c'est une étrange idée que de vouloir donner à une société une forme de gouvernement que les plus grands enthousiastes de la pure démocratie avouent ne convenir qu'à des dieux, lorsque nous avons tant de peine à nous élever jusqu'aux vertus qui doivent être le devoir de tous les hommes.

Dans le système représentatif, tel qu'il est réglé par notre constitution, & tel qu'il auroit dû être toujours respecté & suivi, les citoyens jouissent de tous les avantages qu'ils peuvent raisonnablement attendre de l'association, la liberté politique, civile, religieuse, l'égalité, la propriété, la sûreté.

Tous ces droits que la nature donne, que la raison avoue, & que le pacte civil garantit, ont été envahis, quand il n'y a plus eu d'équilibre dans les pouvoirs, quand on sentoit par-tout douloir un pouvoir exécutif qui étoit parvenu à paralyser, enchaîner le pouvoir presser, de qui le peuple attendoit son salut.

De grands abus ont eu lieu; ils ont été poussés jusqu'à ce point extrême où la tyrannie trouve toujours son tombeau; mais ce seroit une grande erreur de croire qu'ils sont la suite des principes qui régissent notre pacte social. Ils ne sont au contraire que les tristes résultats & les déplorables effets de la violation de ces mêmes

principes qu'il s'agit aujourd'hui de rétablir & de garantir pour jamais.

Il n'y a plus eu de liberté politique lorsque l'on a privé le peuple du droit d'être ses magistrats, ou, ce qui est la même chose, lorsque l'on a annulé ses choix sans motif légal; lorsque l'on a mis par-dessus le seul & véritable souverain une sorte de souverain factice qui a annulé la volonté du premier dans la seule portion de pouvoir dont il s'est réservé l'exercice; lorsque l'on a mondé les départemens d'une foule de commissaires aux élections, espece d'autorité nouvelle née dans les dépravations du dernier système, & qui étoit chargée, à titre d'office, du soin de troubler, d'empoisonner l'auguste source chargée de régénérer annuellement toutes les autorités & de vivifier la république.

Il n'y a plus eu de liberté politique dans le système froidement conçu & artificieusement combiné des scissions, qui alimentoient les discordes, rendoient équivoques ou douteux tous les choix, rendoient tous les citoyens indifférens dans l'exercice de celui de leurs droits qui est le garant de tous les autres; système déjourné cette année par le corps législatif, mais dont les résultats étoient considérés comme des pierres d'attente avec lesquelles on devoit bâtir une nouvelle représentation, plus docile que celle qui résul- toit naturellement des majorités.

Il n'y a plus eu de liberté politique du moment où l'on a posé officiellement comme principe, qu'il n'y a pas de principes; que la manie de les invoquer est toute contre-révolutionnaire, & que la perfection d'un gouvernement est dans l'exercice d'un pouvoir arbitraire qu'aucune loi ne circonscrit, & qui se ploie avec souplesse à toutes les circonstances, & lorsque les propagateurs de ce honteux système étoient ceux-là mêmes qui étoient par leur devoir chargés expressément d'en réprimer les funestes effets.

Il n'y a plus eu de liberté politique, lorsque la force armée a pu dissoudre les paisibles & régulières assemblées du peuple, lorsque les votans & les électeurs ont pu être jetés dans les prisons, lorsque des individus étoient chargés d'aller dans les départemens souffler ces tempêtes affreuses qui devoient les reporter triomphalement à Paris.

Il n'y a plus eu de liberté civile, lorsqu'une foule de citoyens ont pu, dans des lieux & dans des momens tranquilles, être incarcérés sans mandat d'arrêt, sans être interrogés ni livrés à leurs juges naturels; lorsqu'on a pu, sans motif légitime, proscrire de tel lieu, & même du sol de la république, lorsqu'on a pu faire porter tel républicain qui déplaisoit, sur la liste des éternels, des féroces ennemis de la république; système semblable à celui de Robespierre, dont la rage enveloppoit dans les mêmes proscriptions, & vouoit à la même vengeance les hommes de tous les partis, de toutes les classes, sans aucune distinction.

Il n'y a plus eu de liberté civile, lorsque les citoyens ont été privés du droit de penser & d'écrire librement, de discuter & censurer avec loyauté les actes de législation & les mesures du gouvernement; lorsque le génie étoit obligé de limiter son essor sur les mesures étroites des commis de la police, lorsque tous les journaux étoient jettés dans le moule uniforme des despotes, lorsqu'ils étoient consacrés à répandre de funestes erreurs, à donner le change sur les malheurs publics, à détourner les malédictions de dessus la tête des véritables & seuls auteurs de nos calamités, pour les concentrer sur celles des représentans qui faisoient d'impuissans & généreux efforts pour les faire cesser.

Il n'y a plus eu de liberté civile, lorsque les réunions de quelques citoyens paisibles ont été considérées comme attroupement & révolte, lorsque les ateliers où se forgeoient les armes morales propres à réveiller l'esprit public ont été fermés.

Il n'y a plus eu de liberté religieuse, lorsqu'après avoir justement & éternellement proscriit les prêtres amis des rois, on a proscriit encore les prêtres amis de la république; & qui se sont liés à elle par d'irrévocables sermens, lorsque ceux qui avoient, par le mariage, effacé le caractère sacerdotal, & combattu toute leur vie les principes ultramontains, ont pu être impunément proscriits; & lorsque Cayenné a vu arriver alternativement sur ses rivages & les défenseurs de l'autorité papale & les défenseurs de la souveraineté des peuples; lorsqu'un fanatisme nouveau, abusant de quelques maximes respectables & de quelques sociétés imbues des plus vertueuses doctrines, a voulu dévancer le tems, détruire ce qui ne lui ressembloit pas, & que ce burlesque pontificat étoit placé dans le directoire même.

Il n'y avoit plus de sûreté lorsque les quatre ou cinq polices qui existoient à Paris, dépensent en espionnage de la représentation nationale les fonds qui étoient accordés pour la défendre; lorsque l'on payoit cherement les journaux qui l'outrageoient, les dénonciations par lesquelles

on vouloit la détruire, & le libelle incendiaire qui devoit être l'avant-coureur de sa dissolution; lorsqu'on sembloit appeler la hache des brigands sur la tête des patriotes, par des destitutions motivées sur des considérans perfides; lorsqu'on mettoit à la place des élus du peuple ceux qui s'étoient toujours montrés les amis de toutes les erreurs; lorsque, malgré de funestes expériences, & après trente mille assassinats, on sembloit renchérir encore sur le style des Mailhe & des Isnard, par des discours & des proclamations qui alimentoient & réchauffoient le zèle meurtrier des réactionnaires.

Il n'y avoit plus d'égalité, lorsque les triumvirs, après avoir concentré dans leurs bureaux la connoissance de toutes les affaires, éleverent autour d'eux des barrières que le timide innocent ne pouvoit franchir; lorsqu'un très-petit nombre d'hommes influens pouvoient seuls les aborder; lorsque quelques nouveaux privilégiés avoient mis toutes les places & même tous les actes de justice à l'enchère, & lorsque les ministres n'étoient plus que les porteurs des rapports qu'on leur commandoit & que leurs commis rédigeoient, & le directoire au bureau de prompts rapports & d'apostilles.

Il n'y avoit plus de propriétés assurées, lorsque les ministres ne rendoient aucun compte, ou rendoient des comptes fallacieux de la portion de revenu ou de propriété que chaque citoyen paie à l'état, lorsqu'on veloit de toute part, que l'on n'exerçât la responsabilité sur personne, que l'on abdiquoit la sienne propre, & que l'on accrétoit l'idée de ces taxes funestes, qui frappent le peuple jusque dans ses premiers besoins & dans ses consommations journalières.

Il n'y avoit plus ni liberté politique, ni liberté civile, lorsqu'un des deux pouvoirs, & sans le secours de l'autre, pouvoit sans agression préalable constituer les nations en état de guerre, & livrer au pillage & aux agitations des peuples tranquilles; lorsqu'on couvroit d'un voile mystérieux tous nos dangers; lorsqu'on répondoit à l'inquiétude générale par l'assurance d'un calme parfait, & lorsque ceux qui prédisoient nos calamités, & indiquoient les moyens de les prévenir, étoient enveloppés dans l'injure bannale d'anarchistes; lorsqu'on faisoit sur les législateurs des républiques alliées, l'essai du coup qu'on méditoit sur les législateurs français; lorsqu'on préparoit & publioit même des projets de révision; lorsqu'à l'extérieur on faisoit & défaisoit sans cesse des constitutions, qu'on regardoit comme des leviers propres à modifier ou détruire les nôtres.

C'est ainsi que toute l'administration s'est viciée, lorsqu'une partie de l'établissement central l'a été elle-même, lorsque l'équilibre a cessé, & que par des mutilations faites dans les deux sens, & par une foule de manœuvres machiavéliques, on est parvenu à paralyser le pouvoir investigateur qui étoit chargé de surveiller & réprimer l'autre.

Un directeur luttoit seul depuis plus de dix huit mois contre cet affreux système, avec toute la franchise de son caractère.

Mais ses efforts étoient impuissans contre la duplicité & les intrigues familières à des caractères étroits, voués par intérêt à la tracasserie.

Il s'agit aujourd'hui de porter une main réparatrice dans tout ce qui est usé ou détérioré, de guérir sans remède violent, de rentrer dans l'état constitutionnel sans secousse.

La première pensée qui se présente, c'est de rétablir la représentation nationale dans l'état qu'elle n'auroit jamais

de perdre, & de la placer hors de toute dépendance du pouvoir chargé d'exécuter les loix qu'elle fait.

La seconde, c'est de resserrer ce pouvoir dans ses limites; & de faire qu'il puisse tout par les loix; mais qu'il ne puisse rien sans elles, qu'il ait une force capable de réprimer toutes les factions, mais impuissante contre les droits & la souveraineté du peuple.

Pour asseoir l'indépendance du corps législatif, nous pensons qu'il est nécessaire que ses membres s'excluent eux-mêmes de toutes les places comme de tous les traitemens que peut confier l'autorité exécutive, soit durant leurs fonctions, soit une année après leur expiration.

La puissance exécutive a toutes les forces matérielles à sa disposition; la représentation nationale a besoin de toutes les forces morales.

Tout ce qui peut donner une grande idée de sa pureté, de l'élevation de son caractère, de la probité de chacun de ses membres, est essentiellement conservateur de son existence & du gouvernement représentatif.

Malheur à ceux qui ne regarderoient la plus sublime de toutes les fonctions de l'ordre social que comme un échelon pour parvenir au crédit, à la puissance, aux emplois, & qui voudroient ravalier les législateurs d'un grand peuple jusqu'au point d'en faire une caste de courtisans d'une nouvelle espèce & d'un nouveau régime.

Si la nuit épaisse de l'ignorance & des vices paroît encore obscurcir le mal, si la vertu, si la vérité, si les lumières paroissent se perdre, c'est dans ce sanctuaire que les peuples éplorés viendroient en chercher les augustes germes.

Une grande pensée de Sieyès fut de séparer l'organisation des principes & des moyens d'exécution de l'exécution elle-même, c'est-à-dire, le directoire du ministère. Par ce moyen le directoire devoit conserver toutes les forces de sa pensée pour les objets d'un intérêt majeur. Il pouvoit combiner de vastes plans, & donner au gouvernement ce caractère de grandeur qui devoit le faire respecter.

Tout naturel & constitutionnel que soit ce principe, il a été effacé comme tous les autres. Le directoire s'est successivement encombré d'une immense & lourde bureaucratie. Accablé sous le fardeau de détails minutieux, il n'a plus trouvé la force de s'élever jusqu'aux considérations importantes du gouvernement, & les mêmes mains qui essayoient à renverser les trônes, nommoient les portiers des ministres & les commis aux barrières. Ce sont ces détails qui ont le plus rappetissé l'esprit de nos anciens gouvernans; qui les ont rendus tracassiers, inquisiteurs, minutieux; qui les ont détournés de toute méditation, pour les vouer à une activité mesquine & permanente; qui les ont livré aux sollicitations, & à toutes les manoeuvres qu'enfante l'action & la réaction de tous les postulans, & le reflux de toutes les ambitions.

Les nouveaux directeurs ont déjà rétabli beaucoup de choses à leurs places en renvoyant aux ministres ce qui est dans leurs attributions particulières, au moyen de quoi la responsabilité pese entièrement sur leurs têtes. Mais comme il appartient aux législateurs, & qu'il n'appartient qu'à eux de fixer toutes les dépenses de l'administration, ils n'accorderont que celles qui sont indispensablement nécessaires pour le très-petit nombre de commis nécessaires au directoire.

(La suite à demain).

Séance du 5 messidor.

Un membre dénonce au conseil l'arrestation arbitraire du
De l'imprimerie de MEYMAR, rue des Moineaux, n°. 423.

citoyen Dubreuil, de sa femme & de son fils, faite sous l'ancien directoire.

Un autre membre dénonce un arrêté arbitraire pris par le même directoire, à l'égard des militaires de couleur qui sont à l'île d'Aix.

Le conseil ordonne le renvoi de ces deux objets au directoire exécutif.

Ou lit une adresse de Valenciennes, qui félicite le conseil des mesures qu'il vient de prendre, relativement au triumvirat qui vouloit établir son despotisme sur les ruines de la liberté.

On demande le renvoi à la commission des onze.

Sherlock s'y oppose, parce qu'il ne faut pas, dit-il, tellement surcharger cette commission, qu'elle ne puisse pas mettre fin à son travail & être dissoute.

On passe à l'ordre du jour.

Le conseil déclare nulle la nomination au corps législatif du citoyen Treillard, frere de l'ex-directeur, sur une lettre de ce citoyen, qui déclare qu'il est parent d'émigré.

Le directoire transmet, par un message, un rapport du ministre des finances sur la vente des domaines nationaux depuis 1790. — Impression.

Sherlock demande qu'après avoir sauvé la chose publique dans une crise importante, & qu'on appelle à tort une révolution, le conseil leve sa permanence qui lui paroît inutile & inquisiteur pour les citoyens.

On demande l'ordre du jour, d'une part, & de l'autre le renvoi à la commission des onze. — Le renvoi est ordonné.

Sherlock demande aussi qu'on distribue entre trois commissions les travaux dont est chargée celle des onze qui lui paroît inconstitutionnelle.

Le conseil passe à l'ordre du jour, & se forme en comité général pour entendre un rapport sur le traité de commerce avec la république helvétique. La séance n'a plus été publique.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé successivement trente-sept et rejeté seize résolutions des 23 frimaire et 1^{er} nivôse, qui prononcent sur les opérations d'assemblées primaires et communales du département de l'Yonne.

Bourse du 5 messidor.

Amsterdam.....	62, 63.	Tiers cons.....	10 f. 63 c.
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Bon $\frac{2}{4}$	88 c.
Hambourg.....	194, 190 $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$
Madrid.....	Bon $\frac{1}{4}$
Mad effect.....	15 f., 14 f. 62 c.	Bons d'arrérage.	71 f. 63 c.,
Cadix.....		72 f. 75 c., 73 f.
Cadix effect.	15 f., 14 f. 62 c.	Action de 50 fr. pour la caisse	des rentiers.....
Gènes.....	98 $\frac{1}{2}$, 96 $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	106 f. 75 c.
Livourne.....	107, 106.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Bâle.....	2 ben., pair.	Portugaise.....	97 f. 63 c.
Lausanne.....	$\frac{1}{2}$ ben.	Piastre.....	5 f. 40 c.
Lyon.....	pair 25 j.	Quadruple.....	82 f.
Marseille.....	pair 35 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Bordeaux.....	pair 25 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Montpellier.....	pair 20 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.
Rente provis.....	4 f. 13 c.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 340 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 260 f. — Rochelle, 22 d., — Cognac 22 d. 310 f. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 20 cent. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 90 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 35 à 40 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 35 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.